

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **9 décembre 2024 à 19 h 30**
à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum.
Monsieur Dominic Doucet, directeur général, et Me Pascale Audray
Provencher, greffière, sont également présents.

24-12-475

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement
résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la
modification suivante :

- Le report du point 4.3 « Transferts budgétaires »

ADOPTÉE

24-12-476

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre
heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la
lecture.

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est
unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance
ordinaire du 11 novembre 2024 et de la séance extraordinaire du 2
décembre 2024.

ADOPTÉE

24-12-477

**Règlement no. 2024-468 modifiant le règlement 10-03 concernant la
circulation et le stationnement – Adoption**

ATTENDU l'avis de motion donné le 2 décembre 2024 en séance
extraordinaire;

ATTENDU le projet de règlement déposé 2 décembre 2024 en séance
extraordinaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de
consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables
précédant la présente séance et que le greffier adjoint en a expliqué
l'objet et sa portée le 2 décembre 2024 en séance extraordinaire;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement 2024-468 modifiant le règlement 10-03 concernant la circulation et le stationnement*.

ADOPTÉE

24-12-478

Règlement no. 2024- Projet modifiant le règlement 2011-190 sur les permis et certificats – Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Laurier Chagnon à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement 2011-190 sur les permis et certificats pour y abroger plusieurs articles et les remplacer par une annexe comportant les nouveaux tarifs.

Règlement no. 2024-Projet modifiant le règlement 2011-190 sur les permis et certificats – Dépôt de projet

La greffière constate que le conseiller Laurier Chagnon dépose le projet de règlement modifiant le règlement sur les permis et certificat, que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

24-12-479

Règlement no. 2024-Projet modifiant le règlement 10-04 concernant les nuisances- Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Côté à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement 10-04 concernant les nuisances pour modifier un article en apportant une précision.

Règlement no. 2024-Projet modifiant le règlement 10-04 concernant les nuisances -Dépôt de projet

La greffière constate que le conseiller Claude Côté dépose le projet de règlement modifiant le règlement sur les nuisances, que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance

24-12-480

Règlement no. 2024-Projet sur les dérogations mineures – Adoption du projet de règlement

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'adopter le projet de règlement 2024-Projet sur les dérogations mineures en vertu de l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

24-12-481

Règlement no. 2024-Projet sur les dérogations mineures – Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Robert Tremblay à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure un règlement 2024-Projet sur les dérogations mineures.

Règlement no. 2024-Projet sur les dérogations mineures – Dépôt de projet

La greffière constate que le conseiller Jean-Robert Tremblay dépose le projet de règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures, que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

Procès-verbal de correction – Dépôt

La greffière fait le dépôt d'un procès-verbal de correction en lien avec l'article 165 du règlement concernant le zonage.

24-12-482

Calendrier 2025 des séances du conseil

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que soit adopté le calendrier des séances ordinaires 2025 du conseil municipal; qui auront lieu en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville :

- Lundi le 13 janvier à 19h30;
- Lundi le 10 mars à 19h30;
- Lundi le 12 mai à 19h30;
- Lundi le 14 juillet à 19h30;
- Lundi le 8 septembre à 19h30;
- Lundi le 10 novembre à 19h30;
- Lundi le 15 décembre à 19h30 (Budget);
- Lundi le 15 décembre à 20h00;
- Lundi le 10 février à 19h30;
- Lundi le 14 avril à 19h30;
- Lundi le 9 juin à 19h30;
- Lundi le 11 août à 19h30;
- Mardi le 14 octobre à 19h30;
- Lundi le 8 décembre à 19h30;

ADOPTÉE

24-12-483

Fermeture des bureaux administratifs pour le congé des fêtes

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que les bureaux administratifs de la Ville seront fermés au public du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclusivement.

ADOPTÉE

24-12-484

Assurances Biens et Automobiles – Renouvellement

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a participé au regroupement Estrie pour les assurances de dommage et a mandaté l'UMQ pour procéder à la négociation de gré à gré avec les assureurs;

ATTENDU les conditions et les primes déposées par l'assureur Beneva relativement au portefeuille d'assurances de dommages aux biens, bris des équipements et délits (Bloc A) pour le terme du 1^{er} décembre 2024 au 1^{er} décembre 2025;

ATTENDU les conditions et les primes déposées par le courtier BFL CANADA risques et assurances Inc. relativement au portefeuille d'assurances automobiles des propriétaires et automobiles des garagistes (Bloc C) pour le terme du 1^{er} décembre 2024 au 1^{er} décembre 2025;

ATTENDU les recommandations de M. Martin Grandchamp, de la firme Fidéma Groupe Conseils Inc., suite à l'étude des conditions et des primes déposées;

Il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier et unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville prend acte des conditions déposées par l'assureur Beneva relativement au portefeuille d'assurances biens, bris d'équipement et délits (Bloc A) pour le terme du 1^{er} décembre 2024 au 1^{er} décembre 2025 pour un montant total de 56 066 \$, plus les taxes et les frais de courtage, le tout selon le tableau déposé par le consultant Fidéma Groupe Conseils Inc. et autorise à cet effet le paiement de cette dépense à même les postes budgétaires spécifiques aux assurances du fonds des activités financières pour l'année 2024 et que les crédits nécessaires soient pourvus au budget 2025;

QUE la Ville de Princeville prend acte des conditions déposées par le courtier BFL CANADA risques et assurances Inc. relativement au portefeuille d'assurances automobile (Bloc C) pour le terme du 1^{er} décembre 2024 au 1^{er} décembre 2025 pour un montant total de 20 690 \$, plus les taxes applicables, le tout selon le tableau déposé par le consultant Fidéma Groupe Conseils Inc. et autorise à cet effet le paiement de cette dépense à même les postes budgétaires spécifiques aux assurances du fonds des activités financières pour l'année 2024 et que les crédits nécessaires soient pourvus au budget 2025;

QUE la municipalité autorise le paiement, à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 6 529 \$ représentant la quote-part du fonds de garantie des biens des assurances de dommages à la municipalité pour le terme du 1^{er} décembre 2024 au 1^{er} décembre 2025;

QUE la municipalité autorise le paiement, à l'Union des municipalités du Québec d'une somme représentant 1% du total des primes payées par la municipalité, à titre d'honoraires;

QUE cette dépense soit financée à même les crédits budgétaires de l'année en cours pour partie et que les crédits budgétaires soient pourvus au budget de l'année 2025.

D'autoriser la trésorière à payer cette dépense.

ADOPTÉE

24-12-485

Adhésion FOM – Renouvellement

Sur proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2025 au coût de 6 002,87 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à effectuer ce paiement à même les activités financières de l'année 2025 et que les crédits nécessaires soient pourvus au budget 2025.

ADOPTÉE

24-12-486

Adhésion UMQ – Renouvellement

Sur proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2025 au coût de 3 692,72 \$ plus les taxes applicables, ainsi que l'adhésion au Carrefour du Capital Humain de la même association au montant de 6 311,00\$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à effectuer ce paiement à même les activités financières de l'année 2025 et que les crédits nécessaires soient pourvus au budget 2025.

ADOPTÉE

24-12-487

Comité consultatif en urbanisme - Renouvellement de mandat

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de renouveler pour une durée de 2 ans le mandat au Comité consultatif d'urbanisme de messieurs Réjean Rodrigue et Mario Juaire.

ADOPTÉE

24-12-488

Opinion sur la révision de reconnaissance aux fins de l'exemption de taxes foncières – Salle des Chevaliers de Colomb

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville soit d'opinion que la Salle des Chevaliers de Colomb est toujours justifiée d'avoir une reconnaissance aux fins de l'exemption de taxes foncières par la Commission municipale du Québec;

QUE cette résolution soit envoyée à la Secrétaire de la Commission dans le cadre de la consultation de la municipalité locale sur la révision périodique d'une telle reconnaissance,

ADOPTÉE

24-12-489

Programme d'aide aux employés – Budget supplémentaire

ATTENDU la résolution 23-11-488 qui octroyait un budget initial de 5 000\$ pour l'implantation d'un programme d'aide aux employés et qu'il était prévu qu'une seconde résolution pourrait être nécessaire pour accroître ce budget;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'octroyer un budget supplémentaire de 5 000\$ plus taxes applicables, pour le programme d'aide aux employés.

QUE la trésorière soit autorisée à payer toutes factures en lien avec ce programme.

ADOPTÉE

24-12-490

Programme d'aide aux employés – Renouvellement 2025

ATTENDU l'offre de service de BRIO RH pour renouveler le programme d'aide aux employés pour l'année 2025;

ATTENDU que le forfait est basé sur une moyenne, le montant annuel pourrait varier et une seconde résolution pourrait s'avérer nécessaire pour augmenter le montant alloué à ce programme;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement de renouveler le programme d'aide aux employés avec BRIO RH, pour un montant approximatif de 5 000\$ plus les taxes applicables;

QUE la trésorière soit autorisée à payer toutes factures en lien avec ce contrat et que les crédits nécessaires soient pourvus au budget 2025 pour cette dépense.

ADOPTÉE

24-12-491

Programme Emplois Été Canada – Autorisation à présenter une demande

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire présenter quelques projets dans le cadre du programme Emplois d'Été Canada;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'autoriser la présentation de projets dans le cadre du programme Emploi Été Canada 2025 ;

QUE la Ville de Princeville accepte la responsabilité des projets présentés dans le cadre du programme Emplois Été Canada 2025;

QUE les personnes suivantes soient autorisées au nom de la Ville de Princeville à signer tout document officiel concernant lesdits projets, et ce, avec le gouvernement du Canada :

- Frédéric Lecours, coordonnateur à la vie sportive, pour le service des loisirs;
- Dominic Doucet, directeur général, pour les autres services de la Ville;

QUE la Ville de Princeville s'engage par ses représentants à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉE

24-12-492

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 12 novembre 2024 au 8 décembre 2024 344 012,75 \$
- nos S 12741 à S 12744, M3139 à M3162 & A54874 à A54895

Chèques annulés:

- En date du 11 novembre 2024 au 15 novembre 2024 (17 998,01 \$)
- nos A54862 et A54877

Dépôt salaires :

- périodes 2024-45 à 2024-49

ADOPTÉE

24-12-493

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 9 décembre 2024 418 203,59 \$
nos S12745 à S12832, M3163, A54896 à A54971

ADOPTÉE

Transferts budgétaires – Reporté

Softball mineur de Princeville – États financiers - Dépôt

24-12-494

Embauches -Pompiers

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise, en date ou vers le 9 décembre 2024, l'embauche de messieurs Thomas Fréchette, Maxence Létourneau et Brian Tardif au poste de pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie de Princeville.

QUE leur embauche soit assortie à une période de probation de six (6) mois. À l'intérieur de cette période, il devra avoir démontré une implication suffisante au sein du service de sécurité incendie, en participant notamment aux pratiques d'incendie et aux activités d'inspection et d'entretien des équipements de travail, en plus d'être présent lors des interventions pour lesquelles il aura été mobilisé;

QUE leurs conditions d'embauche soient régies par la Politique de conditions de travail des membres du service de sécurité incendie et des premiers répondants de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

24-12-495

Embauche – Brigadières scolaires

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser l'embauche de deux nouvelles brigadières au service des travaux publics:

- Madame Nadia Breton Mainville, en date du 26 novembre 2024
- Madame Annie Goulet Brière, en date du 7 janvier 2025.

QUE leurs conditions de travail soient établies en fonction des termes et des conditions en vigueur.

ADOPTÉE

24-12-496

Embauche – Préposée au restaurant

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier l'embauche de madame Delfine Proulx, en date du 24 novembre 2024;

QUE ses conditions de travail soient établies en vertu de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

24-12-497

Embauche – Préposée à l’entretien et à la maintenance (Loisirs)

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d’autoriser l’embauche de monsieur Jeannot Gravel, en date du 9 décembre 2024, comme préposé à l’entretien et à la maintenance au Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire;

QUE ses conditions de travail soient établies en vertu de la convention collective en vigueur et que son embauche soit assortie d’une période de probation de 600 heures travaillées.

ADOPTÉE

24-12-498

Réintégration – Préposée au restaurant

ATTENDU la résolution 24-05-178 précisait la fin d’emploi de madame Marianne Cusson;

ATTENDU qu’elle a continué à faire des heures selon les besoins de l’équipe et qu’elle est maintenant dans l’équipe permanente du restaurant;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de réintégrer madame Marianne Cusson comme préposée au restaurant;

QUE ses conditions de travail soient établies en vertu de la convention collective en vigueur et que son ancienneté soit établie en date de sa première embauche.

ADOPTÉE

24-12-499

Prolongement du remplacement – Commis à la trésorerie

ATTENDU QUE la résolution no 24-10-385 a autorisé l’embauche de madame Annie Lemay pour un remplacement temporaire au sein du service de la trésorerie;

ATTENDU QUE le besoin au sein du service de la trésorerie demeure et que le remplacement de madame Lemay doit être prolongé afin de répondre à ces besoins;

ATTENDU QUE la charge de travail au sein du service passe de 4 jours par semaine à 5 jours par semaine, pour un horaire normal de 32.5 heures par semaine;

ATTENDU QUE, en raison du prolongement de son contrat et de l’augmentation du nombre d’heures de travail, il serait juste et équitable de permettre à madame Lemay de bénéficier du régime d’assurances collectives et du régime d’épargne retraite, bien que son statut demeure temporaire;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu par le conseil municipal :

D'AUTORISER le prolongement du contrat de madame Annie Lemay pour une durée supplémentaire, avec un ajustement de son horaire de travail à 5 jours par semaine, pour un total de 32.5 heures par semaine;

D'ACCORDER à madame Annie Lemay l'accès aux régimes d'assurances collectives et d'épargne retraite, malgré son statut temporaire, en raison de l'augmentation de son temps de travail et de la prolongation de son contrat, et ce, rétroactivement au 2 décembre 2024.

ADOPTÉE

24-12-500

Indexation salariale pour les brigadiers scolaires

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'augmenter le salaire des brigadiers scolaires de 2.75% à compter du 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉE

24-12-501

Demande d'autorisation de circuler

ATTENDU la demande faite par MV Beaugard de circuler avec un grand train routier sur la route 165 sur le territoire de la ville de Princeville ;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accepter que circule un grand train routier sur la route 165, entre le 155 rue Saint-Jean-Baptiste Nord et la route 162 sur une distance de 11 km.

ADOPTÉE

24-12-502

Agrandissement et mise à niveau du Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière – Acceptation d'un ordre de changement et autorisation de paiement

ATTENDU l'adjudication le 11 décembre 2023 du contrat d'agrandissement et de mise à niveau du centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière en vertu de la résolution 23-12-552 à GNF Construction inc. ;

ATTENDU l'ordre de changement no. 7 daté du 19 novembre 2024 au montant de 8 935,75 \$ plus taxes applicables ;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'autoriser les dépenses reliées à cet ordre de changement

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette dépense ;

QUE cette dépense soit financée à même le *Règlement d'emprunt no, 2023-437 décrétant une dépense et un emprunt de 7 292 000 \$ pour la mise a niveau et l'agrandissement du Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière* et par une subvention du programme d'aide financière aux infrastructures récréative et sportives.

ADOPTÉE

24-12-503

Renouvellement de contrat – Contrôle parasitaire Parc Multisport

ATTENDU la résolution 23-12-545 qui octroyait le contrat de contrôle parasitaire du parc Multisport à Bestia Extermination et que ce contrat se renouvelle automatiquement pour un an ;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le renouvellement annuel du contrat de contrôle parasitaire, et ce, pour les prochaines années jusqu'à ce que les modalités d'annulation soient effectuées.

QUE la trésorière soit autorisée à payer toutes factures en lien avec ce contrat à même les activités financières de l'année en cours pour la portion 2024 et que les crédits nécessaires soient pourvus au budget 2025 pour la portion 2025.

ADOPTÉE

24-12-504

Octroi de contrat – Plan de protection des sources d'eau potable

ATTENDU l'Annexe II préparé par le directeur général Dominic Doucet ;

ATTENDU l'offre de services de Copernic pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable à Princeville ;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le contrat soit octroyé à Copernic au montant de 29 692,66 \$, incluant les frais d'administration estimés, plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit financée à même un transfert des postes budgétaires en eau potable de l'année en cours pour la dépense 2024 et que les crédits budgétaires suffisants soient pourvus au budget de l'année 2025, à même le tarif d'eau aux usagers en eau potable.

ADOPTÉE

24-12-505

Entente industrielle relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées avec Olymel – Addenda – Autorisation de signature

ATTENDU l'entente signée en 2019 entre la Ville de Princeville et Olymel S.E.C. et qu'il y a lieu de faire une modification dans les termes de l'entente ;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser le maire, monsieur Gilles Fortier et le directeur général, monsieur Dominic Doucet, à signer l'addenda à l'entente industrielle en objet.

ADOPTÉE

24-12-506

Adjudication de contrat – Collecte de plastiques agricoles 2025-2027

ATTENDU QUE le contrat de la Ville pour la collecte, le transport et le recyclage des plastiques agricole vient à échéance le 31 décembre 2024 ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a confié la responsabilité à la MRC de l'Érable de procéder à un appel d'offres regroupé pour un contrat de collecte et de transport des plastiques agricole ;

ATTENDU QUE les soumissionnaires devaient fournir un prix pour chaque municipalité ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a conservé la responsabilité de conclure le contrat de collecte et de transport des plastiques agricole ;

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable a reçu trois soumissions conformes concernant la collecte et le transport des plastiques agricole ;

ATTENDU QUE Récupération Delisle retire sa soumission ;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse conforme est celle déposée par Gaudreau Environnement Inc.;

ATTENDU QUE les prix seront ajustés mensuellement selon le nombre de conteneurs réels et la variation du prix du carburant ainsi qu'annuellement selon l'IPC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et résolu unanimement que la Ville de Princeville accorde le contrat pour la collecte et le transport des plastiques agricole à Gaudreau Environnement Inc. pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027, selon le tableau ci-dessous :

	Prix unitaire – coût de location	Prix unitaire – coût de transport
Conteneur 2 verges	300\$	358.22\$
Conteneur 4 verges	360\$	358.22\$

et ce, pour un montant total estimé de 25 000 \$, plus les taxes applicables. Pour les années 2026 et 2027, les montants unitaires seront ajustés selon l'IPC en vertu de l'article 2.02 du contrat;

QUE le maire, monsieur Gilles Fortier et le directeur général, monsieur Dominic Doucet soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville les contrats ainsi que tous les documents s'y rapportant.

QUE la trésorière soit autorisée à payer les dépenses reliées à ces contrats.

QUE ces dépenses soient financées à même les activités financières pour chacune des années 2025, 2026 et 2027 dont les crédits budgétaires nécessaires seront pourvus aux budgets des années 2025, 2026 et 2027.

ADOPTÉE

24-12-507

Aide financière – Clinique médicale de Princeville

ATTENDU le pouvoir des municipalités d’octroyer de l’aide financière à l’établissement de santé en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* ;

ATTENDU la demande formulée à cet effet par les représentants de la Clinique médicale de Princeville ;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d’octroyer une aide financière de 25 000\$ pour l’année 2024 en soutien à l’exercice de la pratique médicale de la Clinique médicale de Princeville ;

QUE la trésorière soit autorisée à faire ce paiement et qu’il soit financé à même les activités financières de l’année en cours.

ADOPTÉE

24-12-508

Demande d’occupation du domaine public

ATTENDU que la Ville de Princeville a adopté le règlement no. 2017-313 concernant l’occupation du domaine public ;

ATTENDU que la demande de Monsieur Fernand Moore, a pour but de permettre l’installation d’une ligne électrique supplémentaire sur les poteaux existants en passant un accord avec son voisin monsieur Denis Rivard, qui possède une ligne électrique privée dans l’emprise du chemin du 7^e rang Est ;

ATTENDU que le coût des travaux d’installation et d’entretien de cette ligne électrique est à la charge du demandeur ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif en urbanisme de donner droit à cette demande ;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville accepte pour la propriété située au 578, 7^e rang Est, la demande d’occupation du domaine public présentée par monsieur Fernand Moore afin de permettre l’installation d’une ligne électrique supplémentaire sur les poteaux existants de la ligne électrique privée dans l’emprise du chemin du 7^e rang Est.

ADOPTÉE

24-12-509

Convention de partenariat – Visibilité à l’aréna

ATTENDU le projet d’entente de partenariat entre la Ville et la Caisse Desjardins de l’Érable pour assurer à Desjardins une visibilité dans l’aréna à titre de commanditaire pour une valeur de 50 000 \$, incluant les taxes applicables, en cinq versements de 2025 à 2029, et pour une durée de 10 ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 1 décembre 2034 ;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser le coordonnateur à la vie sportive, monsieur Frédéric Lecours, à signer l'entente de partenariat.

ADOPTÉE

24-12-510

Octroi de contrat – Intégration des arts au Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière

ATTENDU la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments des sites gouvernementaux et publics ;

ATTENDU QUE la Ville retient les services de monsieur Guillaume Tardif pour la conception d'une œuvre d'art pour le Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière ;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, Étienne Couture, à signer ledit contrat ;

QUE la trésorière soit autorisée à faire les paiements pour cette conception, soit 30% à la signature du contrat, 60% selon les rapports d'avancements et 10% la réception du rapport final, pour un total de 60 903\$ plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit financée à même le *Règlement d'emprunt no, 2023-437 décrétant une dépense et un emprunt de 7 292 000 \$ pour la mise a niveau et l'agrandissement du Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière* et par une subvention du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

ADOPTÉE

24-12-511

Prolongement d'entente – Loisirs – Ville de Plessisville

ATTENDU l'article 30 *du Règlement no 2018-334 concernant la tarification des services de loisirs* permettant la suspension du tarif spécial pour non-résident de Princeville par le conseil;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de prolonger l'entente bilatérale de suspension des tarifs spéciaux pour non-résidents avec la Ville de Plessisville pour l'année 2025.

ADOPTÉE

24-12-512

Partenariat publicitaire – Aréna- Jean-François Rivard

ATTENDU le projet d'entente de partenariat publicitaire entre la ville et Jean-François Rivard, pour assurer au courtier immobilier une visibilité à la mezzanine des annonceurs dans l'aréna à titre de commanditaire pour un montant de 12 000\$, plus taxes applicables, en trois versements égaux pour une durée de trois ans, en date du 17 décembre 2024 jusqu'au 1^{er} juillet 2027;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser le coordonnateur à la vie sportive, monsieur Frédéric Lecours, à signer l'entente de partenariat.

ADOPTÉE

24-12-513

Partenariat publicitaire – Aréna – Home Hardware Princeville

ATTENDU le projet d'entente de partenariat publicitaire entre la Ville et les représentants de Home Hardware Princeville, pour assurer détaillant une visibilité à sur la porte de garage de la resurfaceuse dans l'aréna à titre de commanditaire pour un montant de 12 000\$ plus taxes applicables, en trois versements égaux pour une durée de trois ans en date du 17 décembre 2024 jusqu'au 1^{er} juillet 2027 ;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le coordonnateur à la vie sportive, monsieur Frédéric Lecours, à signer l'entente de partenariat.

ADOPTÉE

24-12-514

Activité éducative Un arbre une vie – Demande d'aide financière

Sur proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de rembourser les frais d'assurances responsabilité pour l'année 2025 de l'OSBL Activité éducative Un arbre - une vie au montant de 603,06\$.

Que la trésorière soit autorisée à verser cette aide financière.

ADOPTÉE

24-12-515

Guignolée des Chevaliers de Colomb – Demande d'aide financière

ATTENDU la demande des Chevaliers de Colomb à la suite de leur activité de guignolée ;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'octroyer une aide financière de 500\$;

Que la trésorière soit autorisée à verser cette aide financière.

ADOPTÉE

24-12-516

Journée de la persévérance scolaire

ATTENDU QUE l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif, ainsi qu'un levier essentiel pour une société inclusive et prospère ;

ATTENDU QUE la persévérance scolaire constitue un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances, promouvoir le plein potentiel des individus et renforcer la cohésion sociale ;

ATTENDU QUE la sensibilisation à l'importance de la persévérance scolaire contribue à mobiliser tous les membres de la communauté, en nourrissant un sentiment de responsabilité collective envers la réussite éducative ;

ATTENDU QUE chaque acteur de la communauté – parents, éducateurs, employeurs, élus et citoyens – peut agir pour encourager les jeunes et les adultes en formation à persévérer dans leur parcours éducatif ;

ATTENDU QUE la réussite éducative favorise non seulement l'épanouissement personnel, mais aussi le développement durable et la prospérité économique de notre région ;

ATTENDU QUE la création de liens significatifs avec les jeunes, notamment en valorisant leurs aspirations professionnelles, contribue à donner du sens à leur engagement scolaire ;

ATTENDU QUE le Centre-du-Québec a besoin d'une relève compétente et qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique et répondre aux défis de demain ;

ATTENDU QUE la mobilisation en faveur de la persévérance scolaire constitue un investissement dans le capital humain de la région, en renforçant les bases d'un avenir durable ;

ATTENDU QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec organise chaque année, en février, une édition régionale des Journées de la persévérance scolaire pour valoriser les efforts des étudiants et mobiliser la collectivité ;

ATTENDU QUE cette initiative offre une occasion unique pour tous de poser des gestes concrets d'encouragement, témoignant ainsi de notre engagement envers les jeunes et les adultes en formation ;

ATTENDU QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec a su rassembler les acteurs de la communauté autour d'une vision commune : soutenir le développement du plein potentiel des jeunes et des adultes en formation.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville déclare appuyer les Journées de la persévérance scolaire 2025 par cette résolution.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

Monsieur la maire offre ses vœux du temps des fêtes aux citoyens.

24-12-517

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19h52.

ADOPTÉE

Me Pascale Audray Provencher,
greffière

Gilles Fortier, maire